



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages

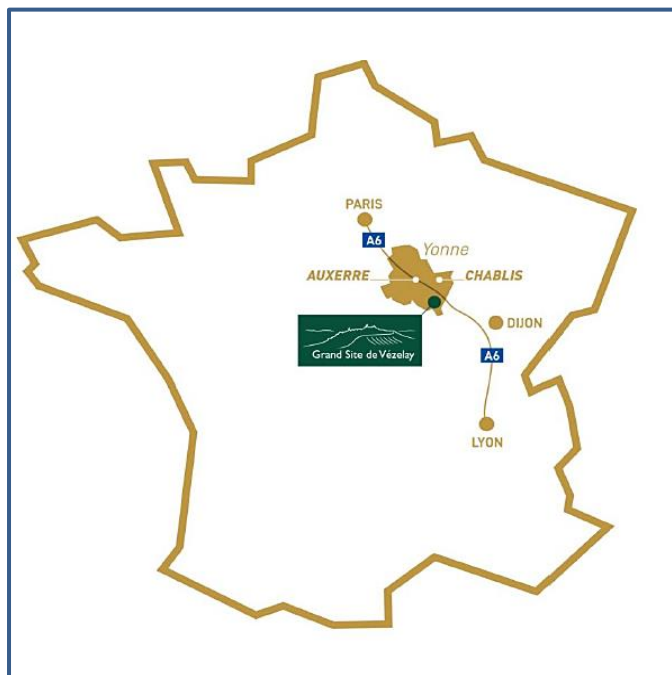
Séance du 20 novembre 2025

Candidature au label Grand Site de France « Vézelay »

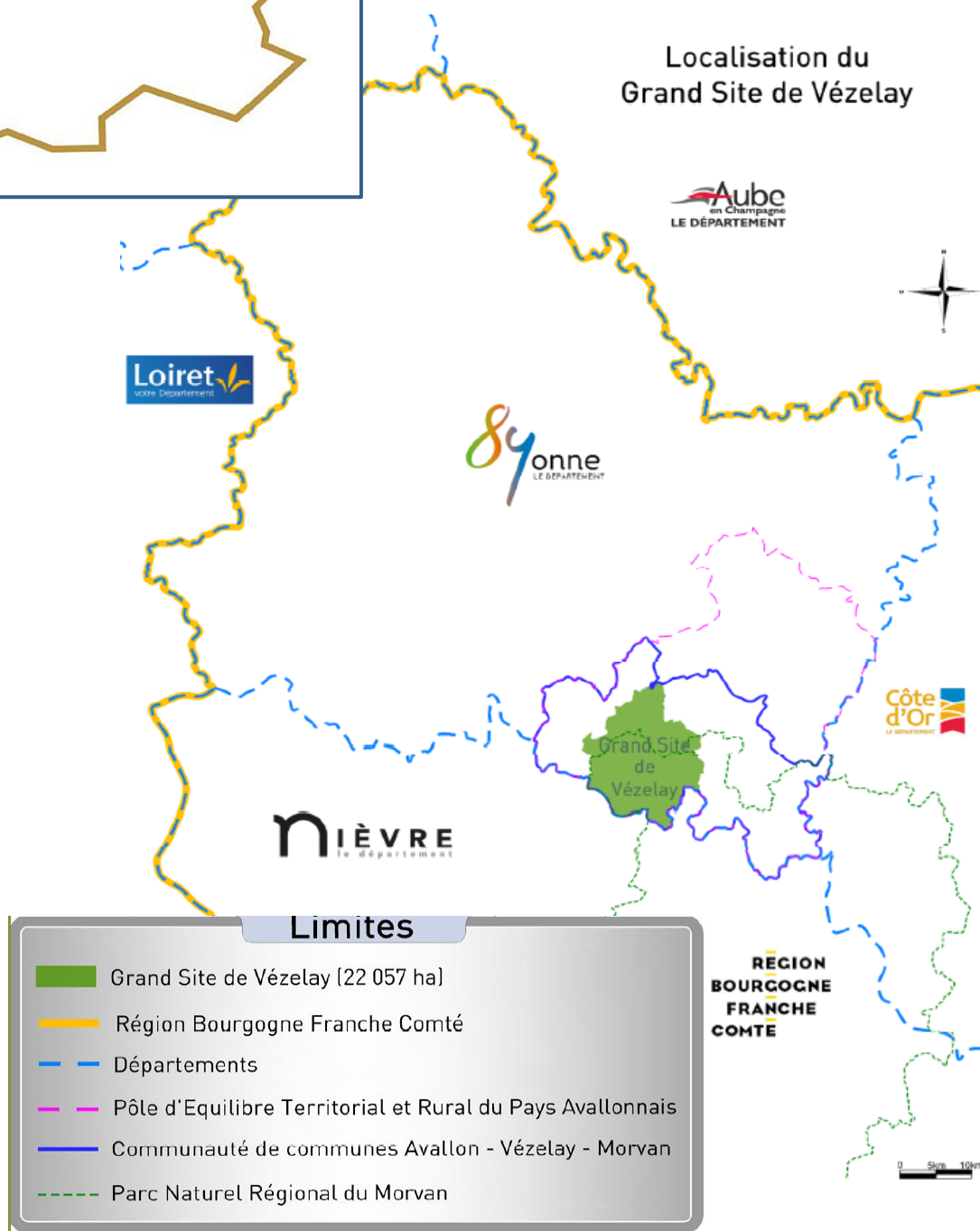
**Rapport IGEDD n°016321-01
établi par**

Serge Brentrup
Inspecteur général

Novembre 2025



Localisation du Grand Site de Vézelay



Le Grand Site de Vézelay en Bourgogne-Franche-Comté (source : dossier de candidature au label, février 2025)

Introduction

Vézelay se comprend dans son environnement, celui de la vallée de la Cure. Le contraste entre les paysages agricoles et forestiers, d'où l'on vient, et la ville fortifiée dominée par la basilique, où l'on va, renforce la valeur paysagère de ce site. Les communes, concernées par le classement (voir partie 1), puis incluses dans le périmètre du Grand Site, sont liées entre elles par une histoire commune.

Le site tient son originalité de sa géomorphologie, zone de contact entre le socle granitique du Morvan de l'ère primaire, et les plateaux calcaires jurassiques de l'ère secondaire. Des failles marquent ces ruptures de terrains. Les vues « d'en bas » et celles « d'en haut » découvrent de grands espaces vallonnés. Les deux unités paysagères (« les plateaux calcaires du Vézélien » et « les piémonts granitiques du Morvan ») rassemblent 18 communes sur un territoire qui accueille près d'un million de visiteurs par an, attirés non seulement par un paysage remarquable et un patrimoine architectural clairement identifié, mais aussi par sa biodiversité préservée et une vie artistique dynamique.



Vue aérienne du site du vézelien, source : [www. https://lyonsecret.com/village-vezelay-basilique-unesco](https://lyonsecret.com/village-vezelay-basilique-unesco)

Le site, paradis des poètes, porte bien son nom de « *colline inspirée* ». Mais, certains perçoivent encore le passé difficile de ce territoire du nord du Morvan, où le bois des forêts locales « filait » à la capitale, où les jeunes filles de la campagne montaient pour devenir nourrices. Un territoire longtemps traversé, marqué par l'exode rural au XX^e siècle que l'on qualifiait il y a peu de « *diagonale du vide* ».

Et pourtant, le travail significatif que le Grand Site a accompli ces trois dernières années, tant sur sa gouvernance que sur le maillage, la mise en réseau des acteurs du territoire, ressenti et constaté lors de la mission d'inspection générale fin septembre, permet de penser qu'aujourd'hui, on s'y rend, on y reste, parfois, et on l'aborde autrement.

Il faut d'abord comprendre que l'on s'adresse aujourd'hui à cinq catégories d'habitants pour mieux appréhender l'éclectisme de ce territoire au caractère aussi trempé que les personnalités qui le fréquentent. Il y a, aux dires mêmes des élus, « *les habitants de toujours, ceux qui ont choisi le territoire vézelien, les résidents secondaires, les « sachants » avant même leur installation et puis ceux qui gardent l'héritage* ».

Si, dans ces deux dernières catégories, on peut comprendre que les Parisiens et les Suisses sont en bonne place, on ressent que le dialogue s'est aujourd'hui installé dans un territoire prêt à accueillir les nouveaux venus dans un monde agricole, viticole, d'artisanat d'exception, de culture et de lettres, et bien sûr dans un haut lieu spirituel qui ne laisse personne indifférent. Les mots de l'inspecteur général, Yves Chauleur, résonnent encore, lorsqu'il écrivait, il y a près de trente ans, lors du classement du site devant votre commission : « *les 800 000 visiteurs annuels ne doivent pas être les « normands » des temps présents, mais doivent contribuer à assurer la reconversion de ce site* ».

1. Vézelay, un site classé, un patrimoine exceptionnel, des documents de gestion

Avec une densité de l'ordre de 20 habitants au km², il s'agit d'un territoire rural pour lequel se pose la question de l'acceptabilité et de la (sur)fréquentation touristique, notamment pour le village de Vézelay avec ses 450 habitants, deux Biens inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco ¹, une AOP village (vin du Vézelay), un itinéraire du « chemin de Saint-Jacques de Compostelle en France » et cinq grands itinéraires de randonnée ².

Le Grand Site compte, aujourd'hui, environ 3 800 habitants ³ sur un territoire de plus de 22 000 hectares. Il s'étend sur 18 communes ⁴ (voir carte page 5), dont :

- 12 sont concernées à la fois par le « *site classé du Vézélien* » et le « *site inscrit du Vézélien* » (Vézelay, Saint-Père, Blannay, Montillot, Givry, Asquins, Tharoiseau, Foissy-lès-Vézelay, Menades, Pierre-Perthuis, Domecy-sur-Cure) ;
- 6 sont concernées uniquement par le site inscrit (Sermizelles, Vault-de-Lugny, Domecy-sur-le-Vault, Island, Voutenay-sur-Cure, Pontaubert) ;
- 9 des 18 communes sont également situées dans le parc naturel régional du Morvan (PNRM).

1.1 Vézelay : un site classé

C'est avant tout à sa longue histoire et à sa haute valeur patrimoniale que ce site doit sa renommée mondiale et nationale. Les Fontaines Salées au bord de la rivière la Cure sur la commune de Saint-Père, les sépultures et les tumulus d'Asquins et le camp de Tharoiseau témoignent d'une vie pré-historique et historique importante. En 860, la fondation sur la commune de Saint-Père d'un couvent de moniales, puis de Bénédictins qui, détruit par les Normands, sera reconstruit sur la commune de Vézelay en 1050, liant ces deux communes.

Le monastère deviendra à partir du XI^e siècle le lieu d'accueil des ossements de Marie-Madeleine, donnant naissance à un pèlerinage, sans oublier que Vézelay sera aussi un des points de départ des quatre itinéraires conduisant à Saint-Jacques de Compostelle. Si, au départ des reliques de Marie-Madeleine⁵, un déclin s'amorce, plus tard et progressivement, une période de renouveau se produit et se manifeste par une augmentation de sa fréquentation. Par ailleurs on compte parmi les pèlerins, un nombre important de femmes et d'hommes célèbres venus chercher leur inspiration ⁶.

Le classement, obtenu par décret du 9 avril 1998, fut à la fois une marque de la reconnaissance de la valeur du site et une confirmation réglementaire de ce que la « *vox populi* » clamait depuis des siècles.

1.2 une politique de protection et de préservation

L'église de la Madeleine de Vézelay, sur sa « *colline éternelle* » et l'église Notre-Dame de Saint-Père en contrebas, figurent sur la première liste française des monuments historiques, dressée en 1840. C'est alors Eugène Viollet-le-Duc, alors âgé de 26 ans, qui se verra confier par Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, la restauration de l'église, devenue basilique

¹ Basilique et colline de Vézelay, inscription sur la liste des Biens du patrimoine mondial de l'Unesco en 1979 et composante, avec l'église d'Asquins, du Bien Unesco des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en 1998.

² GR 654 voie de Compostelle, GR2013, GR 13, GR de pays « tour de l'Avallonnais », et V56 Saint-Jacques à vélo.

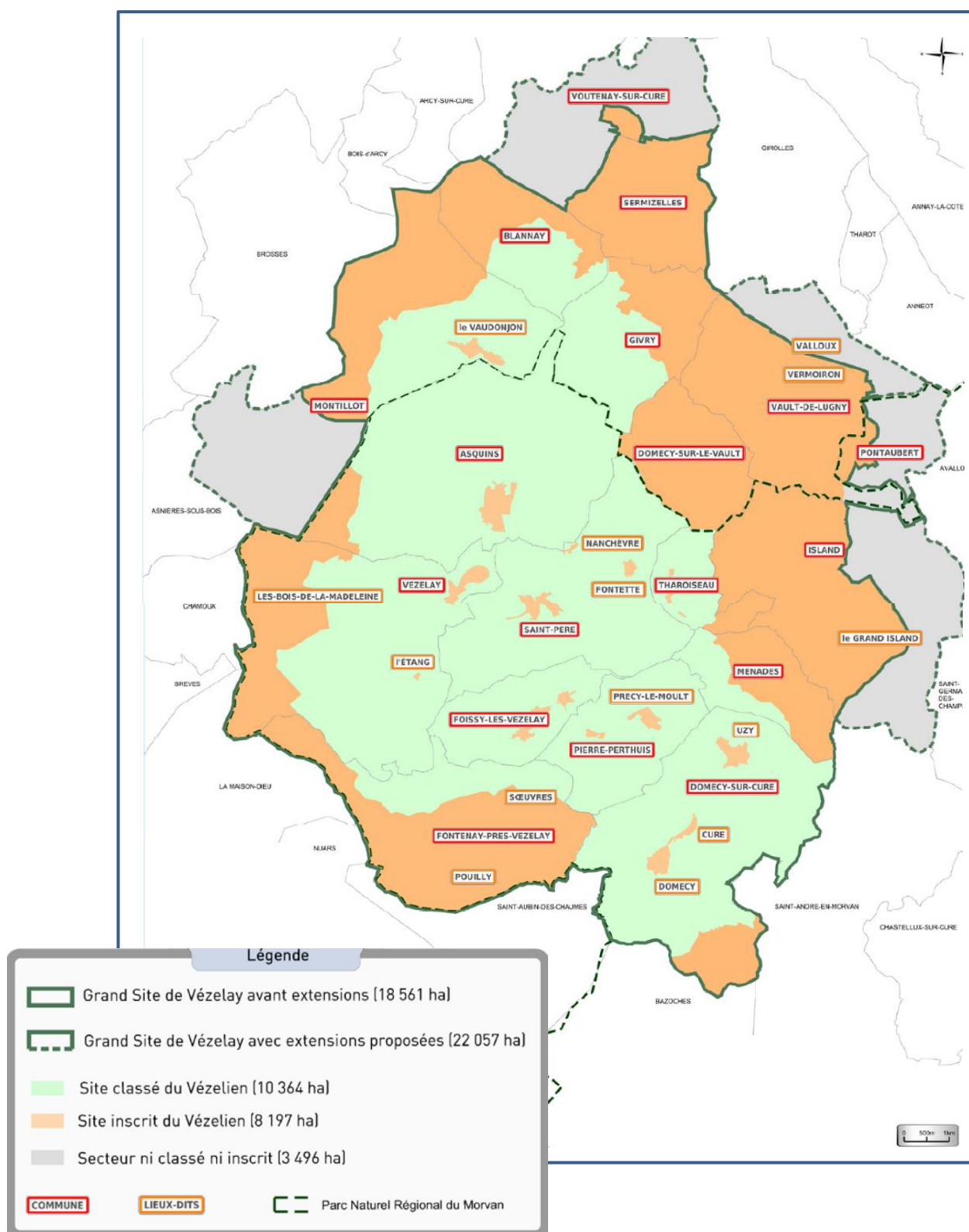
³ 3 798 habitants exactement, chiffres 2024 donnés par l'étude « les chiffres clés du Grand Vézelay » en septembre 2025.

⁴ Cf. carte page 2.

⁵ A la fin du XVI^e siècle, les pillages protestants, dispersent les reliques. Source : site <https://www.yonne.catholique.fr/>

⁶ Vézelay est une terre d'inspiration pour nombre d'artistes et d'intellectuels, tels que Le Corbusier, Max-Pol Fouchet, Maurice Clavel, Romain Rolland ou Jules Roy, ce qui donnera à ce lieu le nom de « colline inspirée ».

au XIX^e siècle ⁷. Depuis 1993, le site comporte également un secteur sauvegardé, devenu site patrimonial remarquable (SPR), sur le bourg de Vézelay. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est en vigueur, l'architecte des bâtiments de France veille à son application.



Site classé, inscrit et Grand Site de Vézelay, (source : dossier de candidature au label, de février 2025).

Par ailleurs, le département de l'Yonne porte également une politique de protection et de préservation des espaces naturels sensibles (ENS). Fin 2024, six sites étaient labellisés dont celui de « la

⁷ Une trentaine d'édifices implantés sur l'ensemble du territoire seront ensuite progressivement inscrits ou classés au titre du Code du patrimoine (ruines gallo-romaines, églises, chapelles, croix, remparts, façades et toitures, bâtiments castraux, etc.).

Côte de l'étang » à Voutenay-sur-Cure. Avec son projet d'extension à l'ensemble du territoire de cette commune, le périmètre du Grand Site intégrera ce site ENS, géré par le Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Bourgogne.

1.3 Vézelay, une reconnaissance au patrimoine mondial de l'humanité

Monument historique depuis 1840, la basilique de Vézelay est l'un des « tous premiers édifices médiévaux dont la conservation a été entreprise, de façon volontariste, en raison de ses seuls mérites historiques et artistiques » comme on peut le lire dans le dossier de reconnaissance du Bien par l'Unesco. Des protections au titre du Code du patrimoine, du Code de l'urbanisme (monuments historiques et leurs abords, SPR) et du Code de l'environnement (site classé) ont été progressivement élaborés sur la basilique, le bourg, la colline et le paysage environnant. Le Bien d'une superficie de 183 hectares est reconnu depuis 1979 selon les critères (i) et (vi)⁸ à l'Unesco et ceint d'une zone tampon de 18 373 ha.

L'intégrité paysagère du Bien bénéficie d'une attention particulière des services de l'État, afin de concilier la préservation de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) avec les objectifs de la transition énergétique. Le plan de gestion du Bien est en cours de rédaction. Son intégrité est ainsi définie : « Vézelay, la « colline éternelle », possède intactes les qualités paysagères du site où fut fondée, au Haut Moyen Âge, son abbaye. Elle est dominée par l'église abbatiale et le bourg, né de son existence et de son activité, s'achève au pied de la pente. Au-delà s'étendent des champs, des prés et des forêts ».



Le massif occidental de la basilique de Vézelay et son parvis remanié, avant et après les travaux de 2025, photo de gauche issue du dossier de candidature au label de février 2025 - photo de droite, SB septembre 2025.

1.4 Les documents de planification et d'urbanisme

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) élaboré à l'échelle du bassin de vie du « pays Avallonnais », a été approuvé par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en octobre 2019. Le plan

⁸ Critère (i) : La Basilique Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay est un des chefs-d'œuvre de l'art roman bourguignon. La nef centrale (1120-1140), efficacement rythmée par ses arcs doubleaux bicolores, s'orne d'une série de chapiteaux uniques par le style et la variété des sujets. Son portail sculpté placé entre la nef et le narthex, avec notamment au tympan la "Mission des Apôtres", en fait l'un des monuments majeurs de l'art roman occidental.

Critère (vi) : La colline de Vézelay fut, au XII^e siècle, un lieu d'élection où, montée à une sorte de paroxysme, la spiritualité médiévale chrétienne donna naissance à des manifestations diverses et spécifiques, allant de la prière et de la chanson de geste à la croisade.

local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été élaboré et approuvé en avril 2021 par la CCVAM. Enfin, le PSMV a été approuvé en 2008 dans le secteur sauvegardé, créé par arrêté ministériel du 23 décembre 1993 et devenu SPR depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016. La commission locale du PSMV a été installée en 2014, elle est dirigée par le président de la Communauté de communes.

2. Le bilan de l'Opération Grand Site

Le lancement de la première Opération Grand Site (OGS) en 2011 a généré un « programme stratégique en faveur du renouveau du Vézélien » entre 2011 et 2013. Ce programme, étendu à la période 2011-2015, pour un coût de près de 8 millions d'euros, intégrait des opérations telles que : la sauvegarde et la mise en valeur de la basilique, la restauration des remparts de Vézelay, des recherches archéologiques ou encore des « études de conception » pour préparer des travaux sur la basilique.

En 2018, lors de l'élaboration du dossier de poursuite de l'OGS, le programme d'action s'est structuré autour de trois grands axes : préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères du Grand Site (axe 1), préserver et valoriser le patrimoine bâti et l'histoire du Grand Site (axe 2) et développer la qualité de l'accueil sur le Grand Site et la découverte de ses richesses (axe 3).

Dans la continuité du « programme stratégique en faveur du renouveau du Vézélien », en lien avec la programmation 2015-2020 des fonds régionaux, nationaux et européens (Contrat de Plan État-Région), un nouveau « programme préalable » à l'opération Grand Site a été défini pour la période 2016-2020, pour un coût estimé de près de 4,7 millions d'euros.

Les opérations programmées au titre de l'entretien ont été réalisées essentiellement avant 2018. Les travaux de restauration programmés sur la basilique de Vézelay et sur l'église de Saint-Père ont, quant à eux, été réalisés sur la période 2018-2023, mobilisant des ressources importantes. Le réaménagement du parvis de la basilique de Vézelay n'a été engagé qu'en 2024. Une première tranche a été livrée fin septembre 2025 et l'achèvement des travaux est programmé pour le printemps 2026.

Lors de sa séance du 21 novembre 2019, votre commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet et le programme d'action de l'opération Grand Site. Cet avis était assorti de recommandations issues du rapport présenté en séance par l'inspecteur général du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)⁹:

1. approfondir, préciser et localiser les actions à conduire sur le volet paysager de façon à en garantir les qualités, à l'échelle du périmètre du Grand Site ;
2. renforcer la mobilisation et la concertation avec les habitants et les différents acteurs du territoire, en particulier les acteurs de l'agriculture ;
3. améliorer la connaissance des publics du Grand Site.

2.1 Le périmètre du Grand Site

Lors du lancement de l'Opération Grand Site, le 20 décembre 2011, le périmètre du Grand Site de Vézelay correspondait exactement aux sites protégés (sites classés et inscrits). Seule une partie du territoire des communes d'Island, Montillot, Pontaubert, Vault-de-Lugny et Voutenay-sur-Cure était ainsi comprise dans le Grand Site.

Les acteurs du Grand Site et, en particulier, les cinq communes citées ci-dessus proposent aujourd'hui d'étendre le périmètre du Grand Site à l'ensemble du territoire des dix-huit communes, conformément à l'une des recommandations émises par la CSSPP. Le périmètre du Grand Site de Vézelay représenterait ainsi une superficie de 22 057 ha (dont 10 364 ha en site classé et 8 197 ha en site inscrit).

⁹ Rapport CGEDD n°012889-01 établi par Thierry Boisseaux, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de novembre 2019.

2.2 Le bilan et la réalisation du programme d'actions découlant de l'identification des enjeux identifiés en 2019

Les enjeux du Grand Site ont été identifiés selon trois axes :

- les enjeux liés à la préservation et à la valorisation des patrimoines naturels et des paysages du Grand Site. Ils portent notamment sur la préservation et la valorisation des vues remarquables, sur le maintien des structures paysagères caractéristiques du Grand Site et sur la connaissance de la biodiversité ;
- les enjeux liés à la préservation et à la valorisation des patrimoines bâtis et à l'histoire du Grand Site. Ils portent essentiellement sur la restauration des éléments bâtis, sur la réhabilitation des espaces publics et sur la connaissance des richesses tirées du passé du Grand Site ;
- les enjeux liés au développement de la qualité de l'accueil sur le Grand Site et à la découverte de ses richesses. Cette troisième famille d'enjeux porte sur la facilitation des conditions de mobilité et de stationnement, sur la mobilisation des acteurs du territoire en faveur de la dynamique « Grand Site », sur l'organisation de la découverte de ce dernier autour des divers centres d'intérêt de ses visiteurs, et sur la communication autour des actions, des projets et des valeurs du Grand Site.

Le bilan de l'application du programme entre 2019 et 2024 permet de distinguer les actions réalisées, les actions initiées et celles qui n'ont pas été engagées.

Le programme n'a en effet pu être réalisé dans son intégralité, soit par insuffisance de moyens, soit par manque de temps, soit parce que certaines actions avaient été jugées finalement moins prioritaires que d'autres, et enfin du fait de la pandémie de COVID 19.

On recense donc entre 2019 et 2025 :

- La mise en place d'un document de gestion à l'échelle du site protégé, entre 2019 et 2022

Portée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté, cette démarche a permis de constituer un référentiel, constitué de 25 fiches de recommandations sur de nombreuses typologies de projets rencontrées sur le territoire. Ce document de gestion contient des conseils et des recommandations sur l'intégration paysagère des projets ou sur le montage administratif de dossiers en site protégé. Les fiches sont destinées à orienter les pétitionnaires, les élus et les services, elles sont articulées autour de trois volets : agriculture ; milieux naturels et forestiers ; et architecture et urbanisme, tourisme). Ce dernier volet répond à l'objectif 3 (valoriser les paysages et les vues remarquables sur le Grand Site).

Cet outil de gestion est largement utilisé lors des permanences mensuelles assurées par l'architecte des Bâtiments de France et l'inspecteur des sites, qui accueillent entre 100 et 150 porteurs de projets par an. L'expérience vaut d'être signalée, car le binôme unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)/ inspection des sites opère rarement et aussi bien, sur le territoire national.

- Le lancement d'un « plan de paysage transition énergétique » sur le Grand Site, débuté en 2022 et attendu pour le début de l'année 2026

Afin de répondre aux pressions importantes dans le cadre du développement des énergies renouvelables, et notamment sur les projets de parcs photovoltaïques au sol, étudiés aux portes du Grand Site, les élus locaux ont engagé un plan de paysage dédié à la transition énergétique, dont le pilotage du projet a été confié au Département. Les communes du Grand Site ont ainsi souhaité s'engager dans une démarche visant à définir une « stratégie territoriale énergétique » concertée.

Lauréat de l'appel à projet national du ministère de la transition écologique en 2022, le Grand Site s'est, en effet, engagé dans une démarche de concertation visant à « *préserver le Grand Site et atteindre les objectifs nationaux en matière de transition énergétique* ». Le résultat comprend à la fois la rédaction de fiches de recommandations qui pourront être ajoutées au « cahier de gestion du site protégé du Vézélien » et à la définition d'un plan d'actions localisées qui doit garantir les qualités paysagères du territoire à l'échelle du Grand Site.

- Les « expertises-flashes » du paysagiste-conseil du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) depuis le début de l'année 2025

Au début de l'année 2025, le département a sollicité une « expertise flash » du paysagiste-conseil de RGSF, Alain Freytet, pour la réalisation de schémas d'intentions paysagères (SIP) sur trois lieux emblématiques du territoire ¹⁰.

Ces SIP permettent de préciser et de localiser les aménagements paysagers à réaliser sur des espaces remarquables du Grand Site. D'autres expertises sont attendues ciblées, dans les communes de Saint-Père et de Pierre-Perthuis. Ces expertises reçoivent un très bon écho sur le terrain.

- La campagne de retrait des panneaux publicitaires illégaux depuis 2021

Initiée par l'État en 2021 via la direction départementale des territoires (DDT), cette action concertée, reprise depuis par les collectivités a visé à toiletter les principaux itinéraires d'approche de Vézelay de nombreux panneaux publicitaires illégaux (publicités et pré-enseignes). Un recensement des panneaux et des démarches à l'amiable ont ainsi été engagées pour une première campagne de déposes en 2021 et 2022. Plusieurs dizaines de panneaux en bordure de voies ont ainsi été retirés.

- Le guide « Aménager nos rues et traversées de bourg »

Une cellule d'accompagnement des travaux sur les espaces publics (CATEP) a été créée, mobilisant une ingénierie départementale (CAUE, agence technique, agence routière, etc.), les services de l'État (UDAP, DREAL, paysagiste-conseil de la DDT) et des partenaires locaux (PETR, PNR du Morvan) avec pour objectif de lutter contre le manque d'entretien ou la vacance dans les cœurs de village et les hameaux. Cette action répond en cela à l'objectif 6 (participer à la réhabilitation des villages du Grand Site).

- Les conditions de mobilité et de stationnement pour les habitants et pour les visiteurs du Grand Site

L'objectif 7 (faciliter les conditions de mobilité et de stationnement pour les habitants et pour les visiteurs du Grand Site) interroge directement sur la question du stationnement dans le Grand Site, notamment lors des périodes de forte affluence, identifiées d'avril à octobre, avec un pic estival de mi-juillet à fin septembre, qui suscite des conflits d'usage dans le partage de la chaussée entre piétons et véhicules motorisés, principalement à Vézelay. Les études réalisées sur les parcs de stationnement de Vézelay sont à l'origine de préconisations sur la configuration des parkings, leur organisation et leur lisibilité.

On relève ainsi en 2025 la livraison de deux parkings à l'usage unique des habitants de Vézelay, avec un système de badge individuel.

La mobilité sur le Grand Site est encore largement orientée vers le « tout-voiture », mais le Département a mis l'accent sur la pratique du vélo, en balisant notamment la véloroute V56 « La Saint-Jacques à vélo via Vézelay ». La randonnée appelée « randonnée convergente », organisée par l'association des communes du Grand Site de Vézelay, est à souligner ¹¹. Ces événements s'inscrivent notamment dans l'objectif 8 (mobiliser les acteurs du territoire et leurs réseaux en faveur de la qualité de la vie et de l'accueil sur le Grand Site).

2.3 La prise en compte des recommandations de la CSSPP

- L'association des acteurs de la société civile à l'OGS.

Lors de la séance de 2019, votre commission a notamment soulevé la question de l'association des acteurs de la société civile à l'OGS (troisième recommandation). En effet, les ateliers de concertation lors de la préparation de la candidature au label ont souligné la distance que la société civile avait sur la démarche, une impression ressentie en 2018, et que la mise en œuvre du programme

¹⁰ La source tufeuse Sainte-Christine sur la commune de Fontenay-près-Vézelay, les jardins de la maison Jules Roy labellisée « maison des illustres » dans le bourg de Vézelay et les abords de la salle du Clos.

¹¹ Cet événement a donné lieu à 18 départs différents, dans chacune des 18 communes du Grand Site, pour converger en un point unique au pied de la basilique Sainte-Marie-Madeleine. Organisée en 2019, la randonnée a été abandonnée en raison du Covid 19 et devrait être reconduite, en lien avec les travaux sur les sentiers de randonnée.

OGS n'a pas infléchi. Pour nombre d'habitants du territoire, l'OGS revêt encore ce côté immatériel, dont on ne sait analyser concrètement les effets.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a accentué la difficulté à motiver les habitants, et ce, jusqu'à l'année 2022. La difficulté à les motiver et à les fédérer sur des causes publiques est, selon les propos tenus par des élus locaux, une « *difficulté réelle ces dernières années* ».

L'un des enjeux de labellisation sera donc de se mettre dans la situation de mieux associer la société civile au projet. A cette fin, une animation territoriale et le conseil participatif du syndicat mixte seront, notamment, des outils à privilégier. La prise de conscience de la problématique est réelle, et il faut souligner, ici aussi, l'engagement des 18 maires du Vézélien.

Pour répondre à cette recommandation, le Département a donc fait appel à l'Agence de développement touristique de l'Yonne (ADTY) et à l'Office de tourisme du Grand Vézelay pour travailler sur les sources et les données touristiques. Les deux structures ont engagé, en 2021, un travail de fond sur la collecte et l'analyse des données existantes. En 2023, neuf compteurs thermiques permettant de comptabiliser les flux des piétons et des cyclistes sur neuf sites « stratégiques » ont ainsi été installés en complément de ceux déjà présents à la basilique. Une convention entre le département de l'Yonne et le comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté a également été signée afin de disposer des données de l'outil « Flux Vision Tourisme » développé par Orange en 2023 entre le département de l'Yonne et « Bourgogne-Franche-Comté Tourisme ».

L'observatoire du tourisme a ainsi produit, en 2024, un document synthétique intitulé « les chiffres clés du Grand Site de Vézelay ¹² ». L'étude intègre les résultats d'enquêtes-clientèles réalisées à partir de la saison touristique 2023 ¹³. En 2024, le travail d'analyse qualitative des comportements des visiteurs du Grand Site de Vézelay a été réalisé par des cadres du département de l'Yonne, élèves de la première promotion de l'École du Management par l'Innovation ¹⁴ (EMI).

En 2025, l'enquête, lancée grâce au recours à un prestataire (Protourisme), a fait l'objet d'un questionnaire distribué chez les acteurs touristiques (publics et privés) du Grand Site et en « face à face » sur plusieurs lieux de passage des visiteurs.

Ce sont donc 466 000 nuitées touristiques qui sont recensées annuellement ¹⁵, dont 60% de nuitées françaises, hors Yonne, 13% de nuitées icaunaises et 27% de nuitées étrangères, dont l'essentiel de la clientèle est hollandaise, allemande et belge. Près de 95% des séjours sont courts (jusqu'à trois nuits) pour une durée moyenne de séjour de 2,07 nuits. 45,1% des nuitées françaises (hors Yonne) proviennent d'Ile-de-France. La basilique de Vézelay reste le premier site touristique gratuit de Bourgogne Franche-Comté, avec près d'un million de visiteurs chaque année. On compte aujourd'hui 108 emplois salariés liés au tourisme (secteur privé uniquement) en 2022 et près de 60 000 euros collectés au titre de la taxe de séjour sur le Grand Site en 2024.

- Les plans-guides des bourgs du Grand Site depuis 2017 et leur mise en œuvre depuis 2021

En 2017, la Commune de Vézelay a fait réaliser un plan-guide de ses espaces publics afin de lancer un programme de travaux commencés en 2021 avec les travaux de la rue de la Porte Neuve. Après le réaménagement des rues adjacentes au parvis de la basilique (en lien avec la réhabilitation du parvis lui-même livré fin septembre 2025), le programme va se poursuivre avec la traversée du bas de Vézelay. La commune a été suivie en 2023 et 2024 par la commune de Pierre-Perthuis. D'autres communes devraient engager une action similaire, comme Domecy-sur-Cure.

Une « cellule d'accompagnement » a été mise en place pour faire bénéficier les communes du Grand Site d'une ingénierie locale coordonnée, composée de la DREAL, l'UDAP, la DDT et son paysagiste-conseil, le conseil en urbanisme, aménagement et environnement (CAUE), l'Agence

¹² En 2025, l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne a été intégrée au sein de la nouvelle « Agence Yonne Attractivité » qui a produit une deuxième édition du document « les chiffres clés du Grand Site de Vézelay ».

¹³ Enquête réalisée par le prestataire Auxilia qui accompagnait le Grand Site de Vézelay pour la rédaction du dossier de candidature.

¹⁴ Créée en 2015, l'Ecole du Management par l'Innovation accompagne les agents cadres dans une démarche de transformation publique.

¹⁵ Chiffres 2024 donnés par l'étude « les chiffres clés du Grand Vézelay » en septembre 2025.

technique départementale, l'unité locale de la direction des routes du département, le PNR du Morvan et le PETR du Pays Avallonnais.

2.4 Le financement

Le tableau de programmation fourni au dossier en 2019 (ci-dessous) annonçait une estimation de 16 242 500 euros, dont 10 600 000 euros pour la restauration des MH et 2 500 000 pour les opérations de restauration cœurs de village, avec un portage par le Département de 1 114 000 euros.

	Programme OGS 2018 - 2025	
AXE/ACTIONS	Cout estimé (en euros)	dont portage par le CD 89
AXE 1	1 014 000	192 000
AXE 2	14 301 000	357 000
AXE 3	927 500	565 000
TOTAL	16 242 500	1 114 000

Des éléments complémentaires au dossier de candidature ont été fournis le 7 novembre 2025 ¹⁶ à la demande de l'inspection générale (MIGSP), notamment sur le volet financier. Ces éléments permettent de renseigner le champ budgétaire des opérations menées entre 2019 et 2025 ¹⁷.

Ils sont ci-après résumés :

Axe 1 - préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères du Grand Site

L'atlas de biodiversité intercommunale (ABI) porté par le PNRM a coûté 306 844 euros (avec un financement au titre du Fonds Vert à hauteur de 223 371 euros). Ce projet a été lancé courant 2024, mais les principales dépenses seront réalisées de 2025 à 2027.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc) portées par le PNRM sur le territoire du Grand Site représentent un montant d'aides de 132 228,16 euros pour 20 exploitations (Objectif 2 - maintien des structures paysagères caractéristiques du Grand Site).

L'enfouissement de la fibre optique sur le périmètre du Grand Site de Vézelay a représenté un surcoût de 1,3 millions d'euros. Le programme de rénovation et d'intégration des parcs d'éclairage public de plusieurs communes a, quant à lui, coûté 815 994 euros (dont 220 000 euros pour Vézelay).

Le « Cahier de gestion et de développement du patrimoine végétal » porté par la Commune de Vézelay a coûté 20 640 euros. L'étude « flore » menée par le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles (CEN) de Bourgogne pour le compte de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a représenté un montant de 5 000 euros, quant à l'étude « refuge de biodiversité de Vézelay » portée par la Commune de Vézelay, elle a coûté 8 400 euros.

Le dossier de repérages terrain des points de vue du Grand Site réalisé par le CAUE pour le compte du Département (Objectif 3 - valorisation des paysages et des vues remarquables) n'a pas été évalué, de même que la campagne de retrait des publicités et pré-enseignes illégales.

En revanche, ont été valorisées les opérations suivantes pour un montant global de 207 000 euros : l'actualisation du cahier de gestion du site protégé, le plan de paysage - Transition énergétique, l'étude sur les composantes paysagères du Grand Site (pour préparation du dossier de labellisation), l'étude d'aménagement du site de la Maison Zervos à Vézelay (« la Goulotte »), les schémas d'Intentions Paysagères (SIP) sur les communes de Vézelay et Fontenay-près-Vézelay.

¹⁶ Bilan financier de l'Opération Grand Site de Vézelay du 7 novembre 2025 à l'attention de l'inspection générale MIGSP signée du président du GS de Vézelay, Hubert Barbieux.

¹⁷ Certains éléments chiffrés prennent notamment en compte les éléments demandés lors de la CSSPP du 21 novembre 2019, d'autres n'ont pas été quantifiés (le document complémentaire du 8 novembre 2025 utilise le mot « valorisés »).

En lien avec la démarche « plan de paysage-transition énergétique », des communes ont réalisé des études et/ou des travaux visant à améliorer le bilan énergétique de bâtiments communaux pour un montant global de 194 092 euros¹⁸.

Soit un montant pour l'Axe 1 de 2 990 198,16 euros.

Axe 2 - préserver et valoriser le patrimoine bâti et l'histoire du Grand Site

Concernant les actions relatives aux travaux sur les monuments historiques, les montants les plus importants portent sur la basilique Sainte-Marie-Madeleine à hauteur de 4 588 000 euros. D'autres édifices protégés au titre des Monuments Historiques ont fait l'objet de travaux de restauration pour un montant global de 666 940 euros. Les remparts ont fait l'objet de travaux sur les communes de Vézelay et de Pierre-Perthuis pour un montant de 275 000 euros et de 281 822 euros sur le Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP).

En matière de travaux sur les espaces publics, les principales opérations représentent un montant total de 5 314 400 euros.

Concernant les études, il faut citer tout particulièrement la réalisation de deux plans-guides pour un montant global de 111 500 euros. Par ailleurs, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des communes sur les bâtiments et les espaces publics, l'Agence technique départementale a financé des projets pour un montant global de prestations de 71 495 euros.

Soit un montant pour l'Axe 2 de 309 157 euros.

Axe 3 - développer la qualité de l'accueil sur le Grand Site et la découverte de ses richesses

En matière de stationnements, la Commune de Vézelay a fait réaliser deux études d'aménagement, d'une part sur le parking des Ruesses et, d'autre part, sur celui du Clos pour un montant total de 45 900 euros. Afin de rendre les espaces publics plus sécurisés, plusieurs communes ont procédé à des travaux sur leurs voiries, représentant un montant de 391 980 euros¹⁹.

Au titre de l'objectif 7, relatif aux mobilités et à la signalétique, le Département a fait poser deux panneaux sur l'autoroute A6, pour un coût total de 25 000 euros.

Enfin, en matière de mobilités actives, les opérations suivantes ont été réalisées : l'étude d'aménagement d'une véloroute entre le Canal du Nivernais et la Ville d'Avallon (et passant par le Grand Site de Vézelay) pour un montant de 60 930 euros, le balisage de la véloroute V56 sur les communes de Vézelay et Fontenay-près-Vézelay (effectué en régie par les services du Département) pour un montant de 4 000 euros.

Dans le cadre de la préparation du dossier de candidature, le Département a fait appel à un prestataire (Auxilia) pour animer des ateliers et des forums avec un large panel de représentants des différentes composantes de la population du Grand Site, pour un coût de 75 000 euros. En parallèle, le Département a conclu un partenariat de 3 ans (de 2022 à 2024) avec l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) pour organiser, dans le Grand Site, des stages d'immersion de ses étudiants afin de les former aux techniques d'enquêtes ethnographiques auprès de la population du Grand Site. Pour aider au financement du séjour de la douzaine d'étudiants et de leurs trois professeurs, le Département a attribué à l'EHESS, chaque année, la somme de 6 500 euros, soit 19 500 euros au total.

Les études préalables à la création d'une Maison du Grand Site ont permis de comparer plusieurs localisations possibles et de proposer une simulation de programmation fonctionnelle et technique (à reprendre et finaliser sur le début de la période 2025-2032). Le Département a porté ces différentes études pour un coût global de 56 402 euros.

¹⁸ Grâce à la « Cellule d'Accompagnement des Travaux sur les Espaces Publics », animée par le Département et dont le fonctionnement ne génère pas de coût, de nombreuses études et travaux ont été réalisés dans le cadre de l'objectif 6.

¹⁹ Les comptages routiers ont été, quant à eux, réalisés en régie par les services du Département et ne sont pas valorisés.

Le travail de création d'une carte des sentiers de grande et de petite randonnée a été réalisé par les services du Département, en lien avec un groupe d'élus composés au sein de l'Association des Communes du Grand Site, et n'a pas été valorisé. Le balisage des sentiers de randonnée a été financièrement pris en charge par le PETR du Pays Avallonnais qui en a délégué l'exécution à une association locale (« Terre de Légendes »).

Concernant la valorisation des artisans locaux, une brochure nommée « saveurs et savoir-faire du Grand Site de Vézelay » a été éditée à partir de 2020 par les services du Département, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne. Pour les travaux de sélection des artisans, de collecte et de traitement de leurs coordonnées, le Département a attribué à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, chaque année, une dotation de 5 000 euros, soit 30 000 euros.

En termes d'expressions artistiques, le Département intervient à la fois comme soutien aux initiatives privées pour un montant annuel d'environ 160 000 euros, et comme opérateur culturel dans la gestion du Musée Zervos, devenu Musée Départemental d'Art Moderne (MDAM) - Collection Zervos. Sur la période 2018-2024, les dépenses du Département pour la gestion de ce musée ont représenté : 633 000 en fonctionnement et 308 000 en investissement.

La communication a été portée à la fois par la direction de la communication du Département et par l'ADT, désormais fédérées au sein de l'Agence Yonne Attractivité. L'essentiel des dépenses de communication (articles, éditions, etc.) n'a pas été valorisé, à l'exception d'une prestation pour la réalisation de photographies et vidéos (ID PROD et OR PROD) pour un coût de 8 300 euros et la création du site internet du Grand Site, confié à un prestataire (Subotaï) pour un coût de 14 350 euros.

Soit un montant pour l'Axe 3 de 1 597 362 euros (dont 308 000 fléchés en investissement).

Des dépenses ont été réalisées « hors programme » pour répondre à la recommandation de la Commission Supérieure du 21 novembre 2019, notamment quant à la nécessité d'observer les flux de visiteurs, qui ont porté sur l'installation de neuf compteurs thermiques sur des itinéraires importants du Grand Site, pour un coût de 31 000 euros, sur la réalisation d'une enquête de fréquentation durant la période 2023 (reconduite à partir de 2025 par le Syndicat Mixte) pour un coût de 9 350 euros, et enfin sur la mobilisation sur 3 ans (avant poursuite par le Syndicat Mixte) de l'outil « Flux Vision Tourisme » développé par Orange, pour un coût de 6 000 euros (2 000 euros par an).

Soit un montant pour les dépenses « hors programme » de 46 350 euros.

MONTANT TOTAL affiché : 15 943 067,16 euros (pour la période 2018 - 2025 - pour rappel, montant estimé au dossier 2019 : 16 242 500 euros).

3. Les orientations stratégiques du Grand Site de France pour la période 2025-2032

3.1 La gouvernance

Le portage de l'OGS a été assuré par la Communauté de communes du Vézélien en 2011, la Communauté de communes « Avallon-Vézelay-Morvan » (CCVAM), créée en 2014, l'Association des communes du Grand Site de Vézelay en 2019 puis le syndicat mixte du Grand Site de Vézelay en 2024, avec une animation par le département de l'Yonne depuis 2017.

En 2023, le département de l'Yonne a constitué un « Comité exécutif » avec la participation des services de l'Etat (sous-préfecture d'Avallon, DREAL de Bourgogne-Franche-Comté), de la Communauté de communes, des 18 communes fédérées au sein d'une association loi 1901 et des partenaires que sont le Parc naturel régional du Morvan et l'Office de tourisme. Au-delà des maires, l'ensemble des conseillers municipaux des Communes du Grand Site ont été associés au projet de labellisation, de sorte que les 18 conseils municipaux ont délibéré favorablement, entre juin et septembre 2024, pour la création du Syndicat Mixte et pour le projet de territoire du Grand Site de Vézelay.

Après une phase d'échanges au premier semestre 2024 sur les modalités de son fonctionnement, la création du Syndicat Mixte a été entérinée par délibérations²⁰ des assemblées des collectivités et établissements membres²¹.

Le dossier de candidature propose que la gouvernance soit redéfinie, l'objectif du Grand Site étant de laisser davantage de place aux habitants et aux acteurs socio-économiques dans les décisions prises, mais aussi de mobiliser les acteurs du territoire dans la valorisation du Grand Site, les engager dans la mise en œuvre des actions, les sensibiliser à l'intérêt du projet et développer un programme événementiel consacré.

3.2 Les évolutions de la gouvernance

La mise en œuvre du programme piloté par le Conseil départemental de l'Yonne a été retardée notamment par la pandémie de COVID 19 pendant plus de deux ans et le travail collectif n'a repris que fin 2022, début 2023. Le Conseil départemental a alors décidé, en lien avec les services locaux de l'État, de relancer la démarche et d'intensifier le dispositif, en vue de sa candidature au label, prenant conscience de la nécessité d'augmenter les moyens d'ingénierie et les moyens humains mis en œuvre au-delà du seul poste de chargé de mission pour l'animation de l'ensemble du programme.

Réunis par l'association des maires du Grand Site, les élus se sont fédérés et « *ont fait preuve d'un volontarisme sans faille* » comme le rappelait la DREAL dans son rapport en commission départementale des sites, nature et paysages d'avril 2025. Il faut, à cet égard, souligner la régularité des réunions (toutes les trois semaines) sous l'égide de la sous-préfète d'Avallon, puis de son successeur, qui a réuni la quasi-totalité des 18 élus à chaque réunion à Avallon. Les élus ont fait preuve d'une réelle conviction et d'un engagement qui a conduit le Conseil départemental à relancer le programme d'actions fin 2022, en créant un syndicat mixte en 2024, en amont de la candidature au label. Des actions majeures du programme OGS ont été entreprises en vue de la constitution du dossier de labellisation.

Le syndicat mixte est donc né officiellement en septembre 2024. Sa structure renforce le rôle des élus dans le dispositif en permettant une gestion commune du Grand site.

Afin de mobiliser les habitants du Grand Site de Vézelay sur l'ensemble des problématiques qui fondent le programme d'action 2025-2032, le syndicat mixte a décidé, par délibération de son comité syndical le 5 juin 2025, de créer neuf groupes de travail sur les thématiques suivantes : paysages, patrimoine bâti ancien, biodiversité, accueil touristique, activités de pleine nature (dont la randonnée), mobilités, signalétiques, commerce, artisanat, productions locales, animations. À terme, chaque groupe de travail sera constitué d'élus membres du Comité syndical, de représentants de structures membres du « conseil des partenaires » et d'acteurs locaux (responsables associatifs, socio-professionnels, etc.), membres du « conseil participatif ».

L'EMI a été sollicitée pour définir les différents domaines d'intervention du Syndicat Mixte, laquelle a défini pour chaque enjeu, les qualifications nécessaires à leur prise en compte.

La candidature a été approuvée en 2024 par des délibérations de chacun des conseils municipaux entre le 16 juin et le 4 septembre, par le Conseil départemental le 28 juin, par le conseil communautaire le 18 juillet, et par le comité de pilotage de l'OGS le 9 septembre 2024.

La CCAVM créée en 2014 par la fusion de plusieurs anciennes intercommunalités a voté son projet de territoire 2023-2032. La révision du projet de territoire est en cours, elle a peu avancé depuis la dernière réunion tenue en juillet 2025. Afin d'articuler le projet de la CCAVM et celui du Grand Site de Vézelay, des réunions se tiennent actuellement sous le pilotage du président du Grand Site, vice-président de la CCAVM.

²⁰ Pour le conseil départemental : le 28/06/2024 ; pour la communauté de communes : le 29/07/2024 ; pour les communes : du 16/06/2024 au 04/09/2024.

²¹ Le syndicat mixte est organisé autour d'un comité syndical (18 délégués des communes, 3 de la communauté de communes et 3 du Département), d'un conseil contributif (acteurs socio-professionnels, responsables associatifs, habitants), d'un conseil des partenaires (services de l'État, Parc naturel régional du Morvan, Office du tourisme du Grand Vézelay, PETR du Pays Avallonnais) et d'un conseil scientifique.

Le périmètre du Grand Site est donc proposé pour être élargi au-delà des limites du site classé et du site inscrit, en absorbant l'intégralité du territoire des 18 communes du Grand Site²², représentant une extension d'environ 3 500 hectares, portant le total à 22 000 hectares.

3.3 Les moyens humains accordés à la gestion du Grand Site pour la période du label

Le Comité syndical du Syndicat Mixte a voté son budget primitif 2025 lors de sa séance du 6 février 2025. Le poste de directeur a été créé par délibération du Comité syndical du 16 décembre 2024 et celui d'animateur, en l'occurrence une animatrice, a été créé par délibération du Comité syndical du 6 février 2025, laquelle a été recrutée le 1^{er} septembre 2025 et mise à disposition du Syndicat Mixte par le Conseil départemental (CD 89), tout comme le directeur. En complément de ces deux ETP (nombre stable jusqu'en 2026), les services du Département sont mobilisés dans le cadre d'une convention de mutualisation SMGSV-CD 89 approuvée par le Comité syndical lors de sa séance du 16 décembre 2024.

Le dossier de candidature annonce donc clairement que la mutualisation des moyens disponibles au sein des services départementaux pour assurer les missions dévolues au « bloc administratif » (finances, paie, secrétariat, etc.) sera préférée pour le début de la programmation. Quant aux missions identifiées par l'EMI dans les autres blocs, elles seront assurées par des partenaires du syndicat : office de tourisme pour le bloc « accueil, hospitalité et publics » ; PNR du Morvan, CAUE, etc. pour le bloc « préservation du patrimoine » ; associations, PETR du Pays Avallonnais, PNR du Morvan, communes pour le bloc « gestion technique » ; agence d'attractivité pour le bloc « communication ».

Progressivement, et en fonction des capacités budgétaires du syndicat et des aides financières mobilisables, un certain nombre de missions devraient être réintégrées au sein du syndicat mixte. Le dossier de candidature insiste bien sur le fait que la structure est évolutive, en lien avec l'obtention du label, la montée en puissance, les orientations prioritaires et les besoins des acteurs du territoire.

3.4 La maison du Grand Site

La maison du Grand Site de Vézelay a pour ambition de rassembler en un lieu central quatre des principaux acteurs du territoire (le syndicat mixte, l'office de tourisme, la communauté de communes et la commune de Vézelay), de participer à la préservation et à la gestion du grand site (gestion des flux de visiteurs, point de départ des déplacements doux), à sa découverte (centre d'interprétation, information touristique) et au développement local (produits locaux artisanaux, lieu rassembleur pour les habitants).

Un schéma d'accueil et d'interprétation des patrimoines du Grand Site est en cours. Après une étude comparative de plusieurs localisations possibles, le choix de la Maison du Grand Site s'est porté sur une grande salle d'environ 230 m² dans l'ensemble dit « du Clos », au rez-de-chaussée d'un des quatre bâtiments à proximité directe du pôle de santé et de l'espace France Services, route d'Avallon (accessible et avec des possibilités de se garer facilement).

Une première étude de programmation fonctionnelle et technique a été réalisée, mais ses conclusions ne sont pas validées à ce jour et le travail se poursuit par le syndicat mixte (les dépenses engagées jusqu'à présent sur ce projet l'ont été par le CD 89), avec une réflexion à poursuivre sur la localisation : possibilité des Jardins de la Maison Jules Roy²³ (ce qui offrirait des vues exceptionnelles en balcon sur le paysage) et/ou possibilité d'une solution itinérante. La réflexion se prolonge actuellement dans le cadre de l'étude globale sur l'interprétation dans le Grand Site avec, parmi ses objectifs, la définition d'une proposition pour la future Maison du Grand Site, fixe ou itinérante en lien avec les espaces de médiation existants, à l'instar d'autres Grands Sites qui réfléchissent à cette hypothèse au plus près des habitants et des acteurs du territoire (Etretat, Gâvres-Quiberon, Vignobles du Jura, etc.). L'équilibre économique du projet fera certainement la différence et orientera le choix.

²² Intégration de Island, Pontaubert, Vault-de-Lugny, Voutenay-sur-Cure et Montillot en totalité dans le périmètre.

²³ La propriété vézélienne de l'écrivain Jules Roy a été acquise en 1999 par le Département dans le but connu et approuvé de l'écrivain d'en faire un lieu culturel ouvert au plus grand nombre. A la mort de Jules Roy en 2000, le Conseil général de l'Yonne a créé une résidence pour écrivains et artistes.

3.5 Le musée Zervos à Vézelay, un chef d'œuvre encore méconnu

On ne peut résumer Vézelay à son seul patrimoine remarquable et à son paysage, ce serait oublier que Vézelay est devenu, au XX^e siècle, un site de villégiature et de repos propice à la création pour nombre d'intellectuels. C'est ainsi qu'un tourisme d'esthètes s'est ajouté à la fréquentation traditionnelle du lieu de pèlerinage. Installés à Vézelay en 1927, l'architecte Jean Badovici et sa compagne, Eileen Grey, reçoivent leurs amis Paul Gueguen, Jean Follain et Le Corbusier. Après une première visite de Vézelay en 1935, à l'invitation de leur ami, Christian Zervos²⁴ et sa femme Yvonne s'installent en 1937, au hameau de « la Goulotte » dans une ancienne ferme dont ils confient la rénovation et l'aménagement à Jean Badovici. Collectionneur et fondateur des Cahiers d'art en 1929, Christian Zervos invite à Vézelay de nombreux artistes dont Picasso.

En 1938, c'est Romain Rolland qui s'installe à Vézelay, dans une maison de la rue Saint-Etienne. Cette maison est aujourd'hui le Musée Zervos, dans l'ancienne demeure de Romain Rolland, qui a reçu le label « Maison des Illustres ». Aujourd'hui porté par le Département, le Musée expose la collection d'art moderne exceptionnelle de la donation Zervos, publie des ouvrages d'histoire de l'art et propose régulièrement des expositions d'envergure en relation avec la revue des Cahiers d'Art. Depuis peu, une collaboration avec le musée national Picasso-Paris a été établie. Malgré la qualité exceptionnelle des œuvres présentées ou en passe de l'être (les réserves sont importantes), la fréquentation n'est pas au celle attendue.

Des aménagements et une signalétique mieux adaptée ont été apportés, mais la façade sur rue mériterait d'être largement revue et « ouverte sur l'espace public » ainsi que la bâtiment mitoyen, opportunité d'extension et sur lequel les réflexions sont en cours (acquisition, aménagements, etc.). On ne peut que recommander d'entreprendre en priorité ces aménagements et d'améliorer la communication de ce lieu d'exception, remarquable et quasi unique, en dehors des présentations qui sont faites dans les plus grands musées internationaux.

3.6 Les objectifs du Grand Site de France pour la période 2025-2032

Si la notoriété de Vézelay comme lieu de pèlerinage s'inscrit dans une tradition d'accueil et de ressourcement spirituel et si l'engagement des habitants et des acteurs locaux témoigne d'une volonté commune de préserver l'identité de ce territoire, cet héritage fait aujourd'hui face à des défis contemporains tels que la dégradation du patrimoine, la banalisation du paysage et les pressions d'un tourisme de masse, qui menacent son intégrité.

L'enjeu majeur de la labélisation de ce territoire en tant que « Grand Site de France » réside donc dans sa capacité à concilier préservation et développement.

Un équilibre, certes fragile, entre la valorisation de son patrimoine historique, culturel et naturel et les nécessités d'une modernisation respectueuse qui devra être atteint.

Le projet de territoire pour la période 2025-2032 a fait l'objet d'une mobilisation forte du département. Il a été appuyé par un prestataire pour la préparation du dossier de candidature, en concertation avec les principaux acteurs de l'OGS dans le cadre du comité exécutif et de dix ateliers ouverts, en lien étroit avec l'inspection des sites de la DREAL BFC et le RGSF.

Le programme d'action 2025-2032 se décline en trois ambitions et neuf objectifs.

Ambition 1 - un territoire aux qualités paysagères et environnementales préservées :

Objectif 1 - Préserver et valoriser les composantes du Grand Paysage

Objectif 2 - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti public

Objectif 3 - Inciter à la rénovation du patrimoine privé ancien

Ambition 2 - un territoire d'accueil et de découverte de l'esprit des lieux et de l'identité du grand site :

Objectif 4 - Assurer la qualité de l'accueil du visiteur

Objectif 5 - Faire découvrir un site "grandeur nature"

²⁴ Critique d'art et éditeur français d'origine grecque, fondateur de la revue Cahiers d'art, en février 1926.

Objectif 6 - Développer l'accessibilité du site et les mobilités alternatives

Ambition 3 - un territoire où le développement local est ancré dans les valeurs du grand site :

Objectif 7 - Accroître l'attractivité des commerces du Vézélien

Objectif 8 - Valoriser les productions agricoles, alimentaires, artisanales et artistiques locales

Objectif 9 - Favoriser le développement d'offres innovantes fondées sur les savoir-faire du Grand Site.

3.7 Les enjeux

Sur les enjeux liés aux paysages et à leur préservation

- Le plan d'actions prévoit que dans le cadre de la candidature à l'appel à projets national « Plan paysage - Transition énergétique » (dont les premières conclusions sont disponibles depuis mai 2024), l'accompagnement du prestataire se poursuit jusqu'en 2027 (action 2). Celui-ci verra aboutir une stratégie concrète reposant sur un plan d'actions propre au vézelien traitant des enjeux énergétiques et paysagers, que l'on ne peut qu'encourager.
- On retient que l'action 1 (établir une charte paysagère, architecturale et environnementale des espaces agricoles et viticoles) n'est pas véritablement engagée sur le territoire du Grand Site, mais un dialogue avec les agriculteurs et les viticulteurs existe d'ores et déjà, grâce notamment aux comités consultatifs.
- Avec l'identification des points de vue remarquables du territoire (travail de repérage de terrain effectué par le CAUE de l'Yonne), certains des belvédères, sites remarquables ou aires d'accueil nécessitent encore des aménagements paysagers, l'enjeu sera donc de finaliser ces aménagements dans la première période de labellisation (action 3).

Sur les enjeux liés au patrimoine

- En matière de préservation et de valorisation du patrimoine bâti public, il s'agira de poursuivre la restauration des Biens du patrimoine mondial et des autres monuments historiques du Grand Site (action 6). Si d'importants moyens financiers ont été concentrés sur la basilique pendant la phase OGS, d'autres monuments historiques ont fait l'objet d'études ou de démarrage de travaux de restauration, qu'il s'agit aujourd'hui de poursuivre ou de lancer (remparts de Vézelay et de Pierre-Perthuis) ou d'accélérer (toiture et charpente de l'église d'Asquins, église de Pontaubert, etc.).
- Le plan d'actions prévoit également de poursuivre la restauration du patrimoine rural non protégé (action 7) ainsi que les opérations de rénovation de l'espace public (action 8). *In fine*, cette action vise la réalisation d'une carte dynamique du territoire, faisant apparaître son archéologie et son histoire. Quant aux communes qui ont élaboré ou sont en cours d'élaboration de leur plan guide d'aménagement des espaces publics, telles que Vézelay ou Pierre-Perthuis, le document, qui vise à garantir l'harmonie dans le temps des aménagements dans l'espace public, est un véritable outil stratégique qu'il sera judicieux d'adapter aux autres communes intéressées à élaborer le même outil.
- Concernant la rénovation du patrimoine privé ancien, le dispositif d'accompagnement technique et financier à la rénovation du bâti ancien est à souligner, car les porteurs de projets peuvent d'ores et déjà bénéficier des conseils de l'inspecteur des sites et de l'architecte des bâtiments de France lors de leurs permanences *in situ*, et demain, ces porteurs de projet pourront être accompagnés financièrement, *via* le « fonds façade pour la rénovation du bâti traditionnel » (action 10) en lien avec la Fondation du patrimoine qui a confirmé son soutien à la labellisation et dont l'objectif est de signer une convention qui facilitera les démarches d'obtention de mécénat aux bâtiments privés.

Sur les enjeux liés à l'attractivité du territoire

La question de l'accueil, notamment des touristes appelés localement « visiteurs », revêt plusieurs enjeux primordiaux tels que l'étalement de la fréquentation, la définition d'un schéma d'accueil et d'interprétation ou encore la diversification des visiteurs (en attirant notamment une clientèle plus

jeune et des familles) et en favorisant l'expérience globale du visiteur durant l'ensemble de son séjour.

En parallèle de la Maison du Grand Site, d'autres « lieux de médiation » pourront être développés, dans le cadre du schéma d'accueil et d'interprétation. Le centre d'interprétation des Fontaines Salées à Saint-Père devrait, à cet égard, faire l'objet d'aménagements complémentaires à ceux déjà réalisés.

Un des enjeux majeurs de ces prochaines années est bien la difficulté du territoire à accueillir ses visiteurs (ce que l'action 13 expose). Le constat est clair, la faiblesse de l'offre d'hébergement sur le Vézélien, que ce soit en termes quantitatifs et plus encore qualitatifs, est une réalité. Qu'il s'agisse de la transmission des hébergements touristiques, de la création et de la reprise des hébergements ou la montée en gamme de l'offre existante, il s'agira de mettre l'accent sur l'appui à l'émergence et à la réalisation de projets concrets. L'engagement des professionnels du tourisme est requis (sensibilisation aux démarches qualité et labels, formations, etc.).

Sur les enjeux liés à la fréquentation touristique

Les diagnostics menés dans le vézélien font principalement état de difficultés à se déplacer en arrivant aux gares du Vézélien, alors même qu'il existe quatre gares sur le Grand Site ou à proximité²⁵. Il est donc primordial de proposer aux visiteurs des navettes depuis ces gares vers les centres touristiques (action 16).

De même, pour faire suite au constat de la double difficulté d'accéder autrement qu'en voiture au territoire et de se déplacer par des mobilités actives (vélo, marche, etc.). Il est recommandé de déployer un service de location de vélos en libre-service ainsi que tous les services vélos attenants (action 17).

Le Grand Site de Vézelay a certes développé des activités de pleine nature (randonnée, équitation, vélo et VTT, canoë/ kayak, etc.), mais l'offre reste disparate. Baliser les sentiers et les itinéraires déjà établis, en identifier d'autres afin de créer de nouveaux itinéraires et accompagner les professionnels du secteur vers des démarches de qualité doivent être des priorités sur cet enjeu qui consiste à faire des sports et loisirs de pleine nature une composante forte du Grand Site (objet principal de l'action 15).

Si les commerces participent à l'identité des villages et s'intègrent dans l'architecture paysagère du Vézélien, certaines enseignes et devantures ne sont pas en cohérence avec l'identité propre au Vézélien, harmoniser les enseignes commerciales pour créer une identité commune singulière à l'échelle du Grand Site doit rester une priorité (action 21).

L'œnotourisme semble aujourd'hui être un facteur déterminant dans le choix d'une destination, spécialement en Bourgogne. Il faut pour cela accroître l'attractivité des commerces en rapprochant et en coordonnant les commerçants du Grand Site pour offrir aux habitants et aux visiteurs un panel de commerces de proximité, valoriser et distribuer les produits du Vézélien qui dispose de nombreux producteurs, artisans, artistes et commerçants qui détiennent un savoir-faire local particulier voire unique. Créer une marque ou un label, la distribuer sur l'ensemble du Grand Site serait un levier pour en assurer la promotion et des débouchés.

L'agence d'attractivité et d'innovation créée fin d'année 2024, qui a pour objectif, notamment, de concourir à développer le Grand Site de Vézelay devrait devenir un partenaire privilégié.

Sur les enjeux liés au changement climatique et à la production énergétique

Établir un plan de gestion et de reconstitution des infrastructures écologiques et élaborer un Atlas de la biodiversité intercommunale, des priorités au regard du changement climatique constaté en Bourgogne - Franche-Comté ces dernières années.

²⁵ Sermizelles-Vézelay - Avallon, Châtel-Censoir et Auxerre.

Plusieurs dispositifs existent d'ores et déjà sur le territoire (aides à la plantation de haies, identification et renforcement des forêts à haute valeur écologique, etc.). Il est donc recommandé de déployer et conjuguer ces projets, et d'élargir le champ d'action aux autres infrastructures écologiques telles que des mares, les pelouses sèches, les haies, notamment.



Paysages du Vézélien – photo issue du dossier de candidature au label, de février 2025 (aucunes photos SB exploitables du fait de la météo lors de la mission de septembre 2025)

3.8 Le financement du Grand Site dans la période sous label

Le budget global du Grand Site affiché (hors 3 objectifs restant à définir) pour la période du label est de 4 685 000 euros au titre de l'investissement et de 788 000 euros au titre du fonctionnement (hors 2 objectifs restant à définir).

OBJECTIFS	investissement (en euros)	fonctionnement
Objectif 1 - préserver et valoriser les composantes du Grand Paysage	30 000	438 800
Objectif 2 - restaurer et valoriser le patrimoine bâti public	3 210 000	135 000
Objectif 3 - inciter à la rénovation du patrimoine privé ancien	à définir	135 000
Objectif 4 - assurer la qualité de l'accueil du visiteur	1 400 000	80 000
Objectif 5 - faire découvrir un site « grandeur nature »	à définir	à définir
Objectif 6 - développer l'accessibilité du site et les mobilités alternatives	à définir	à définir
Objectif 7 - accroître l'attractivité des commerces du Vézélien	45 000	/
Objectif 8 - valoriser les productions agricoles, alimentaires, artisanales et artistiques locales	à définir	
Objectif 9 - favoriser le développement d'offres innovantes fondées sur les savoir-faire du Grand Site	5 000	/
TOTAL	4 690 000	788 800

4. L'analyse de la satisfaction des critères fixés pour accorder le label à un site

L'article L. 341-15-1 du code de l'environnement précise les conditions de délivrance du label :

« Le label Grand site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable ».

Le règlement d'usage du label complète cet exposé en précisant que « le label atteste notamment que le gestionnaire :

- préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site ;
- assure son entretien et sa gestion au quotidien ;
- permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site ;
- intègre le développement économique local dans le projet du site ;
- veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants ;
- travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet ».

C'est au regard de ces critères que votre commission doit apprécier la qualité du projet qui vous est présenté.

5. Avis et recommandations du rapporteur

Votre rapporteur a effectué une visite du Grand Site les 23, 24 et 25 septembre 2025. Il a été possible de rencontrer l'ensemble des partenaires de l'opération et les maires, très engagés, des 18 communes concernées. Au vu du bilan de l'OGS, il est constaté que les conditions pour une candidature au label Grand Site de France sont acquises.

Le projet et le programme d'actions présentés par le Grand Site pour la période couverte par le label sont cohérents. Ils attestent du sérieux et de la force de conviction avec lesquels le territoire mène son projet d'OGS et se prépare à la nouvelle étape que constitue le label, signe d'exigences renforcées.

Le choix d'une structure innovante basée sur une équipe resserrée et accompagnée de nombreux dispositifs partenaires est un choix ambitieux qu'il va falloir conforter dans les premières années de la labellisation.

Si dans la période 2019-2023, le Grand Site a traité d'actions prioritaires relatives au lancement d'un « plan de paysage transition énergétique », aux conditions de mobilité et de stationnement pour les habitants et pour les visiteurs, à la mise en place d'un document de gestion à l'échelle du site protégé ainsi que de nombreux travaux de restauration de son patrimoine, le bilan à mi-parcours prévu par le règlement du label permettra d'effectuer un point d'étape et, si besoin, de renforcer l'accompagnement des acteurs.

Les indicateurs seront utiles pour suivre *in itinere* les effets des actions envisagées. Il est suggéré qu'ils portent en priorité :

- sur la capacité du Grand Site à concilier préservation et développement ;
- sur la gestion de la fréquentation touristique et sur le renforcement de l'accueil en offre d'hébergement et de restauration (montée en gamme de l'offre existante, transmission, création et reprise des hébergements touristiques, etc.) ;
- sur les réponses apportées au changement climatique et ses répercussions sur le Vézelay.

Il est également rappelé au Grand Site que le règlement d'usage du label prévoit la transmission d'un bilan annuel (de préférence, celui approuvé par le comité de pilotage).

6. Conclusion

Le travail entrepris depuis l'engagement de l'OGS et sa gouvernance convaincante portée par le syndicat mixte du Grand Site de Vézelay ont conduit à une dynamique collective et partagée, à l'origine d'un projet ambitieux qui sous-tend à une amélioration de la gestion de la fréquentation

touristique, à une synergie des différents acteurs socio-professionnels, de mieux en mieux mis en réseau, et sur le quotidien de ses habitants.

Votre rapporteur estime que le projet portant la candidature au label Grand Site de France est cohérent et tient à souligner l'extrême engagement des élus et de l'équipe en place ces trois dernières années, l'investissement concret du conseil départemental ainsi que l'accompagnement de l'Etat (Sous-Préfets successifs et DREAL BFC).

Pour conclure, votre rapporteur propose à votre commission d'accorder le label au Grand Site de Vézelay sur le fondement du dossier initial et des compléments d'information fournis en octobre 2025 qui l'actualise, en prenant en compte les recommandations suivantes :

- renforcer les mobilités en proposant notamment aux visiteurs des navettes depuis les gares vers les centres touristiques ;
- finaliser les aménagements des points de vue (belvédères, sites remarquables ou aires d'accueil) dans la première période de labellisation ;
- sur la question de la future Maison du Grand Site, se positionner sur une structure fixe ou itinérante en lien avec les espaces de médiation existants ;
- améliorer la communication du musée Zervos et donner les moyens d'un aménagement renforcé sur le domaine public ;
- concernant le centre d'interprétation des Fontaines Salées à Saint-Père, apporter des aménagements complémentaires à ceux déjà réalisés ;
- renseigner régulièrement une série d'indicateurs relatifs à la fréquentation touristique.

Serge Brentrup



Axe / Action			État d'avancement			Référence dans le dossier
N°	Intitulé	Priorité	Réalisé	Initié	Non réalisé	A / B
Axe 1 – Préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères du Grand Site						
1	Approfondir les connaissances sur les patrimoines naturels et environnementaux	1	* Études localisées sur la biodiversité (Vézelay ...)	* Atlas de Biodiversité Intercommunale	* Structuration des données sur la faune, la flore et les habitats	D
2	Partager et diffuser les connaissances sur les patrimoines naturels et environnementaux	1	* Actions ciblées d'information et de sensibilisation (rencontres, sorties...)	* Définition d'une stratégie de médiation sur les patrimoines naturels (dans le cadre d'une médiation globale sur les aprimoines du Grand Site)	* Accessibilité dématérialisée aux ressources	D
3	Accompagner les acteurs agricoles face aux défis économiques et environnementaux	1	* Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	* Mise en place de système d'abreuvement du bétail et de traversée des cours d'eau	* Projet collectif d'aire de remplissage et de lavage	A
4	S'engager dans une stratégie de maintien et d'amélioration de la trame bocagère	1	* Accompagnement du CRPF en faveur de la replantation de haies ou d'arbres fruitiers locaux	* Sensibilisation à la restauration des mares	* Plans de gestion du bocage	A
5	Encourager une gestion sylvicole durable et intégrée dans le paysage	1		* Sensibilisation des propriétaires aux enjeux du site en lien avec le cahier de gestion du site protégé	* Conseils aux propriétaires forestiers dans le cadre des Plans Simples de Gestion	A
6	Améliorer la qualité des espaces publics dans le respect de l'environnement	2	* Cahier de gestion et de développement du patrimoine végétal de Vézelay	* Ateliers de sensibilisation du CAUE		
7	Conseiller et sensibiliser sur les paysages et vues remarquables	1		* Accompagnement des porteurs de projets sur l'intégration paysagère des contructions (permanences DREAL / UDAP en lien avec le cahier de gestion du site protégé) * Définition d'une stratégie territoriale énergétique (plan de paysage - transition énergétique)	* Sensibilisation aux paysages et vues remarquables du Grand Site	D
8	Réaliser les travaux nécessaires à la valorisation des paysages et vues remarquables	1	* Travaux d'intégration paysagère des infrastructures (antennes-relais, fibre optique...)	* Suppression de la publicité illégale en site classé	* Travaux d'ouverture et d'aménagement des points de vue	D
Axe 2 – Préserver et valoriser le patrimoine bâti et l'histoire du Grand Site						
9	Approfondir les connaissances sur le patrimoine bâti et sur l'histoire du Grand Site	1	* Recherches archéologiques (Vézelay, Saint-Père ...)	* État des lieux des études et recherches sur les patrimoines et sur l'histoire du Grand Site	* Création d'une instance scientifique * Exploitation des données LIDAR collectées sur le Grand Site	D D
10	Partager et diffuser les connaissances sur le patrimoine bâti et sur l'histoire du Grand Site	1	* Actions collectives dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine * Animations spécifiques consacrées aux biens du patrimoine mondial	* Définition d'une stratégie globale de médiation intégrant la découverte de l'ensemble des sites patrimoniaux du territoire	* Organisation de l'intervention des guides conférenciers	D
11	Poursuivre la restauration des Biens du Patrimoine Mondial et autres monuments historiques du Grand Site	1	* Programme de restauration de la basilique de Vézelay * Restauration d'édifices classés ou inscrits au titre des MH	* Amélioration de la qualité des abords des MH (église de Pontaubert, basilique de Vézelay ...)		
12	Poursuivre la restauration du patrimoine rural non protégé	2	* Chantiers de restauration du patrimoine rural non protégé	* Action collective de priorisation des actions de restauration du patrimoine rural non protégé		
13	Poursuivre la restauration des remparts et des murs anciens	1	* Organisation de chantiers bénévoles de restauration du rempart sud de Vézelay	* Restauration des remparts de Pierre-Perthuis		
14	Conseiller et sensibiliser sur les travaux de rénovation du bâti ancien et de ses abords (espaces publics)	2	* Fiches de recommandations du cahier de gestion du site protégé * Mise en place d'une cellule d'accompagnement des travaux sur les espaces publics	* Étude des potentiels de développement des énergies renouvelables (en lien avec le "plan de paysage - transition énergétique)	* Accompagnement de l'aménagement des locaux privatifs (logements, commerces...)	D
15	Poursuivre la restauration et l'aménagement des cours de villages et des hameaux (bâti et espaces publics)	1	* Réalisation de plans-guides d'aménagement (Vézelay, Pierre-Perthuis) * Rénovation de traversées de bourgs (Vault-de-Lugny, Island, Pontaubert, Voutenay-sur-Cure)	* Réalisation d'études d'aménagement et de plans-guides (Domercy-sur-Cure ...) * Rénovation de traversées de bourgs (Vézelay, Asquins, Saint-Père...)	* Action de soutien à la rénovation du bâti privé	D

Axe 3 – Développer la qualité de l'accueil sur le Grand Site et la découverte de ses richesses						
16	Encourager l'évolution des mobilités dans le Grand Site	1	* Comptages routiers et études d'aménagements des traversées de bourg (Vézelay, Asquins, Saint-Père ...)	* Balisage d'une partie de la voirie V56 * Valorisation du Canal du Nivernais à la Ville d'Avallon en passant par le Grand Site	* Systèmes collectifs de mobilité en lien avec les grandes infrastructures de transport	D pages 65-68
17	Améliorer les conditions de stationnement à l'échelle du Grand Site	1		* Études d'aménagement des parkings de Vézelay (du Clos, des Ruesses)	* Aménagements et services sur les aires de stationnement (y-compris pour les deux roues)	D
18	Faire évoluer la signalétique sur et autour du Grand Site	1	* Modifications des panneaux sur l'autoroute A6 et sur les itinéraires de rabattement	* Mise en place d'une signalétique d'intérêt local	* Éléments de signalétique permettant le renvoi entre les sites	D
19	Mobiliser la population pour un Grand Site toujours plus vivant et plus accueillant	1	* Appropriation par la population des enjeux et des valeurs de la labellisation "Grand Site de France"	* Association des habitants à la vie du Grand Site	* Actions spécifiques en direction de la jeunesse	D
20	Mobiliser les acteurs touristiques du Grand Site en faveur d'un accueil de qualité	1		* Appui technique aux porteurs de projets * Activation des réseaux d'acteurs touristiques	* Formations à destination des professionnels du tourisme * Sensibilisation des professionnels du tourisme aux démarches qualité	D D
	Observer, analyser et gérer les flux touristiques	1	* Collecte et analyse des données existantes * Edition d'une brochure "Les chiffres clés du Grand Site de Vézelay"	* Mise en place de moyens supplémentaires pour l'observation des flux touristiques * Analyse des parcours de visite et des personnes des visiteurs du Grand Site	* Définition d'une stratégie de gestion des flux touristiques	D pages 69-74
21	Engager les démarches préalables à la création d'une structure d'accueil sur le Grand Site	2	* Études relatives à la préparation du projet immobilier de Maison du Grand Site (localisation, programmation technique et fonctionnelle)	* Études relatives au contenu de la future Maison du Grand Site		
22	Valoriser les activités liées à la randonnée et aux pèlerinages	1	* Entretien des sentiers de Grande Randonnée * Ouverture et balisage de nouveaux sentiers de Petite Randonnée	* Schéma des itinéraires de randonnée à l'échelle du Grand Site * Promotion des sentiers inscrits au PDIPR	* Mise en marche d'offres "randonnée"	D
23	Valoriser les activités liées à la nature et aux loisirs de plein air	1		* Accompagnement des projets et des événements liés aux Activités de Pleine Nature	* Promotion et valorisation des offres liées aux Activités de Pleine Nature	D
24	Soutenir le dynamisme de l'activité économique et valoriser les savoir-faire locaux	1	* Promotion des "savoirs et savoir-faire locaux" (produits agricoles, artisanat d'art...)	* Promotion des offres œnotouristiques		 pages 74-77
25	Valoriser les expressions artistiques et intellectuelles sur le Grand Site	2		* Soutien aux acteurs et aux projets culturels permettant une valorisation moderne et contemporaine du Grand Site	* Démarche coordonnée de programmation et de communication * Conception de produits à destination du public scolaire	D D
26	Assurer la communication institutionnelle du Grand Site	1		* Fédération des acteurs publics autour d'une communication "Grand Site" * Communication institutionnelle et à destination des habitants		 pages 77-78
27	Organiser la communication promotionnelle autour du Grand Site	2		* Mise en valeur des acteurs touristiques en lien avec la communication institutionnelle	* Structuration de la communication promotionnelle du Grand Site * Fédération des acteurs économiques et touristiques autour d'une communication commune	D D

GRAND SITE DE VÉZELAY

Tableau de synthèse du programme d'actions

Ambition 1 – Un territoire aux qualités paysagères et environnementales préservées

Objectif / Action		Niveau de priorité	Calendrier		Coût estimé		Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques ou financiers
N°	Intitulé		2025-2028	2029-2032	hors animation	Fonct. / Invest.		
Objectif 1 – Préserver et valoriser les composantes du Grand Paysage								
1	Établir une charte paysagère, architecturale et environnementale des espaces agricoles et viticoles	4	X		50 000 €	F	SMGSV	État, PNR Morvan, Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau
2	Élaborer une stratégie paysagère énergétique et mettre en œuvre son plan d'action	5	X		70000	F	CD89	État, CAUE, PNR Morvan, RGSF, Communes, Acteurs locaux
					10 000 €	I	SMGSV	
3	Réaliser des aménagements paysagers sur des belvédères et des sites remarquables	4	X	X	10 000 € / an	F	SMGSV	État, CAUE, PNR Morvan, RGSF
					10 000 € / an	I	Communes	
4	Établir un plan de gestion et reconstitution des infrastructures écologiques	4	X	X	2 000 € / an	F	SMGSV	PNR Morvan, Structures naturalistes, Chambre d'Agriculture, Syndicats forestiers
					10 000 €	I		
5	Élaborer un atlas de la biodiversité pour améliorer l'observation et la médiation	4	X		306 800 €	F	PNRM	Communes, CD89, Structures naturalistes, Associations locales
			X	X	à définir	I	SMGSV	
Objectif 2 – Restaurer et valoriser le patrimoine bâti public								
6	Poursuivre la restauration et la valorisation des biens du patrimoine mondial et des autres monuments historiques du Grand Site	5	X	X	à définir	I	Communes	État, CAUE, PNR Morvan, Fondation du Patrimoine, Associations locales
7	Poursuivre la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé	2	X		à définir	F	SMGSV	État, CAUE, PNR Morvan, Fondation du Patrimoine, Associations locales
				X	10 000 €	I		
			X	X	200 000 €	I	Communes	
8	Poursuivre les opérations de rénovation de l'espace public	4	X	X	animation uniquement	F	SMGSV	CAUE, ATD, État, CD89, CCAVM, PNR Morvan, CRBFC
			X	X	100 000 €	F	Communes	
			X	X	3 000 000 €	I		
Objectif 3 – Inciter à la rénovation du patrimoine privé ancien								
9	Créer un dispositif d'accompagnement technique et financier à la rénovation du bâti ancien	2	X		à définir	F	SMGSV	État, CAUE, PNR Morvan, CCAVM, PETR Avallonnais, Fondation du Patrimoine, Fédérations du Bâtiment
				X	à définir	I		
10	Créer un fonds façade pour la rénovation du bâti traditionnel	3	X	X	75 000 €	F	Fondation du Patrimoine	SMGSV, CAUE, PETR Avallonnais
					60 000 €	F	Communes	

Ambition 2 – Un territoire d'accueil et de découverte de l'esprit des lieux et de l'identité du Grand Site

Objectif / Action		Niveau de priorité	Calendrier		Coût estimé		Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques ou financiers
N°	Intitulé		2025-2028	2029-2032	hors animation	Fonct. / Invest.		
Objectif 4 – Assurer la qualité de l'accueil du visiteur								
11	Organiser la médiation et l'interprétation des patrimoines en mettant en réseau les structures et les acteurs concernés	5	X		80 000 €	F	SMGSV	CD89, DRAC, CRBFC, Office de Tourisme, Communes, Acteurs institutionnels et associatifs de la Culture
			X		1 400 000 €	I		
12	Proposer des actions thématiques de découverte des patrimoines matériels ou immatériels	4	X	X	à définir	F	SMGSV	Acteurs institutionnels et associatifs de la Culture, Chambres consulaires
13	Diversifier et faire monter en gamme les modes d'hébergement	4	X		animation uniquement	F	OTGV	Agence d'attractivité, Syndicat Mixte, Communes, Chambres consulaires, PNRM, PETR Avallonnais
Objectif 5 – Faire découvrir un site "grandeur nature"								
14	Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux paysages du Grand Site	3,5	X	X	à définir	F	SMGSV	CAUE, PNR Morvan
			X	X	à définir	I		
15	Valoriser les activités de pleine nature dans le respect des patrimoines naturels du Grand Site	2	X	X	à définir	F	OTGV	Syndicat Mixte, Agence d'attractivité, PNR Morvan, Communes, Assoc. et Comités sportifs
			X	X	à définir	I		
Objectif 6 – Développer l'accessibilité du site et les mobilités alternatives								
16	Mettre en place des navettes entre les gares et les centres touristiques	4	X	X	à définir	F	CCAVM	SMGSV, CRBFC, SNCF, Office de Tourisme, Communes, Acteurs privés
17	Développer la mobilité active	3	X	X	à définir	F	CCAVM	SMGSV, CD89, ATD, Office de Tourisme
18	Développer les infrastructures cyclables	3	X		à définir	I	CCAVM	Syndicat Mixte, État
			X			I	CD89	
				X		I	Communes	
19	Définir un plan de signalétique et de jalonnement adapté	5	X		110 000 €	F	SMGSV	État, CD89, CCAVM, Communes
			X	X	à définir	I		

Ambition 3 – Un territoire où le développement local est ancré dans les valeurs du Grand Site

Objectif / Action		Niveau de priorité	Calendrier		Coût estimé		Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques ou financiers
N°	Intitulé		2025-2028	2029-2032	hors animation	Fonct. / Invest.		
Objectif 7 – Accroître l'attractivité des commerces du Vézélien								
20	Structurer le réseau des commerçants	4	X		5 000 €	F	SMGSV	Chambres consulaires
21	Élaborer une charte d'aménagement des enseignes	4	X		40 000 €	F	SMGSV	Agence d'attractivité, Chambres consulaires
Objectif 8 – Valoriser les productions agricoles, alimentaires, artisanales et artistiques locales								
22	Valoriser et distribuer les produits du Vézélien	2	X		à définir	F	SMGSV	Agence d'attractivité, Chambres consulaires, Office de Tourisme
				X		I		
23	Organiser des visites de terroir chez les artisans locaux	2		X	à définir	F	OTGV	Syndicat Mixte, Agence d'attractivité, Chambres consulaires
Objectif 9 – Favoriser le développement d'offres innovantes fondées sur les savoir-faire du Grand Site								
24	Créer une plateforme d'entrepreneuriat, de facilitation et d'innovation	2		X	5 000 €	F	SMGSV	Agence d'attractivité, Chambres consulaires